

Bon No: 003305160		1ere Gachée: 10:02 (1)		Date: 17/11/2025		reap141125143812		Zone: TRANSPORT TOI			
		Quantité: 8.00 m3		référence commande(2): 0324270635							
client: 410693		GABELLA SAS		RUE DE MIRBRITZ		Véhicule:					
chantier: 069304				08200		M09		SIMON			
		Parc Argonne		entrée livraison 06.70.39.11.34 08250 Olizy-Primat		SIMON				SIMON	
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale		ATTENTE		température:	
08:41								00:00		vitesse du vent:	
										validité:	
code Béton		désignation(6)(8)		certification		classe d'exposition(3)		Classe Chlorure		consistance(7) Dmax	
NJB164A200		BPS				X0		CL 0,40		S4 20	
ciment(type et classe)				Additions(type)		dosage(C+Ka)(5)		Résistance caractéristique(4)			
CEM2 A-S 42.5 N CE PM NFCEM2 A-S 42.5 N						0		C16/20			
appellation commerciale C16/20 X0 S4 Dm20 CEM2 200											
Propriétés particulières spécifiées											
SERVICES						ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)			LIVRAISON RECEPTIONNEE		
M3 PUMI REP						PRE 5480/4700			NOM:		
									signature du client:		
ajout d'ingrédients sur chantier(9):											
type et quantité:						signature:					
demandeur:											

(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(4) contrôle de la résistance sur cylindres.
(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
(7) ou rapport E/C suivant la spécification.
(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1
(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1